

2014/6253 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL (1RE TRANCHE) AUX 15 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES 17 CENTRES SOCIAUX ET ASSIMILES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2010/2092 du 18 janvier 2010, vous avez approuvé les conventions cadres 2010-2014 avec les associations gestionnaires des centres sociaux de Lyon.

Par délibération n° 2013/5143 du 21 janvier 2013, vous avez approuvé la convention-cadre 2013-2014 avec la Fondation de l'Armée du Salut - Arche de Noé, analogue à celle signée avec les centres sociaux.

Ces conventions-cadres traduisent la mise en œuvre de plusieurs principes :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement général, meilleure forme possible de reconnaissance d'un partenariat entre la Ville de Lyon et ces associations ;
- la progression annuelle de ces subventions pour faire face aux augmentations mécaniques des coûts de mise en œuvre, sous réserve de l'approbation par le Conseil municipal des crédits correspondants ;
- la systématisation de dialogues de gestion, avant le lancement de chaque saison d'activités, puis à mi-saison afin de partager une lecture associant comptabilité générale et analytique, gestion et activités ;
- l'organisation de rencontres politiques durant l'année permettant de constater la convergence des interventions des associations avec les plans d'actions publics.

Vous noterez que les montants des subventions de fonctionnement général au titre de l'année 2014 proposés à votre approbation correspondent généralement à ceux de 2013 augmentés de 2 %.

Il s'agit là de la traduction de l'intégration, dans les subventions de fonctionnement général, de subventions sur actions récurrentes des années précédentes, mais avec une approbation soumise au Conseil municipal en deux temps :

- une première subvention de fonctionnement général représentant la première tranche du montant des subventions 2013 augmenté de 2 % ;
- une deuxième tranche, éventuellement ajustée, sera présentée au Conseil municipal, en mai ou juillet prochain, au vu des conclusions des

rencontres politiques et techniques qui auront eu lieu dans les semaines précédentes.

Les montants des subventions de fonctionnement général au titre de l'année 2014 proposés à votre approbation sont parfois supérieurs en fonction des spécificités de l'évolution du partenariat entre la Ville de Lyon et certaines associations :

- Centre Social Croix-Rousse Grand Côte : ajustement de la part logistique pour l'entretien de la cour de la crèche ;
- Centre Social de la rue Bonnefoi : extension de locaux situés 11 rue de Turenne ;
- Centre Social Croix-Rousse Pernon : renforcement de l'activité du centre social, en particulier vers la jeunesse, à la suite de la rénovation extension du bâtiment ;
- Centre Social Duchère Plateau : soutien au développement de l'activité ludothèque inscrite au contrat enfance jeunesse. »

Vu les délibérations n° 2010/2092 du 18 janvier 2010 et n° 2013/5143 du 21 janvier 2013 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

## **DELIBERE**

1- Une première tranche de subventions de fonctionnement général, au titre de l'année 2014, est allouée à chacun des centres sociaux et assimilés, comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Montant en €</b>
Centre Social Quartier Vitalité	341 532
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse (CS Grand Côte)	113 878
Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	173 626
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse (CS Croix-Rousse)	105 196
Association pour la gestion du centre social Saint Just	87 228
Association socio-culturelle du Point du Jour	180 022
Association du centre social de Champvert	249 332
Association pour la gestion du centre social de Gerland	252 667
Association pour la gestion du centre social des États-Unis	176 530
Association pour la gestion du centre social des États-Unis (Langlet Santy)	124 184
Association pour la gestion du centre social du quartier de Laënnec	153 519
Association pour la gestion du centre social de Mermoz	156 967
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise	224 870
Association pour la gestion du centre social du quartier Saint Rambert	244 506
Association de gestion et d'animation du centre social de la Duchère Plateau	220 990
Association du centre social de la Sauvegarde	300 032
Arche de Noé	106 796

2- Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense en résultant, soit 3 211 875 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41904 – nature 6574 – fonction 524.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA